

Nombre de membres afférents au Conseil  
**19**

Nombre de membres en exercice  
**19**

Nombre de membres ayant  
pris part à la délibération :

Date de la Convocation :

**19 Mai 2023**

Date d'affichage :

**31 mai 2023**

Objet de la délibération :

**DEL.2023 037 – Tarifs séjours centre de loisirs été 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023

ID : 040-214001505-20230525-DEL2023\_037-DE



**DE LA COMMUNE DE LEON**

**SEANCE DU 25 MAI 2023**

L'an Deux Mil Vingt Trois et le Vingt Cinq Mai à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, , Delphine DUPRAT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Mme Myriam LALLEMAND à Mr Jean MORA, Mme Marjolaine PERNAUT à Mme Delphine DUPRAT

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Mme Martine DUVIGNAC

---

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'organisation de différents séjours pour les enfants du centre de Loisirs durant l'été 2023. Il propose d'organiser 4 séjours et d'en fixer le prix ainsi :

- **Du 6 au 13 Juillet 2023**, pour les enfants de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : En camping près de Canet en Roussillon, les jeunes seront en gestion libre avec confection des repas, vaisselle etc.  
Ils sont acteurs du séjour puisque c'est eux qui ont choisi les activités en fonction des contraintes budgétaires mais aussi de nos « non-négociables » (minimum 1 randonné + 1 sortie « culturelle »). Les jeunes ont choisi de la plage, du canyoning, du tubing, une balade le long du littoral etc. **Tarif du séjour : 380 € hors aides.**
- **Du 17 au 21 Juillet 2023**, pour les enfants de CM1 et CM2 : séjour à Libarrenx, avec au programme : rafting, randonnée, visite ferme et cidrerie, falaise aux vautours, chocolaterie etc. **Tarif du séjour : 330 € hors aides.**
- **Du 24 au 28 Juillet 2023**, pour les enfants de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> : séjour à La Rochelle, avec au programme : visite de La rochelle, de l'île de Ré + 2 jours au Futuroscope. **Tarif du séjour : 330 € hors aides.**
- **Du 1<sup>er</sup> au 4 Août 2023**, pour les enfants de CE1 et CE2 : séjour les « savanturiers » à Pissos, avec au programme : activités scientifiques (astronomies, expériences) et d'aventuriers (fabrication appeaux, moulage de trace d'animaux etc. **Tarif du séjour : 220 € hors aides.**
- Pour les enfants présents au centre de loisirs durant l'été, des nuits sous tente seront organisées pour **un tarif de 5 €.**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023

ID : 040-214001505-20230525-DEL2023\_037-DE



**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et avec 18 voix Pour et 1  
Abstention (Muriel LAGORCE), **DECIDE** :

- D'adopter les séjours 2023 ci-dessus proposés ainsi que les tarifs afférents à chacun d'entre eux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de de cette décision.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :  
N° identifiant unique :  
N° enveloppe :

